

Image not found or type unknown



Bénéfices en fin d'année après clôture : que devient-il?

Par **sd40**, le **17/08/2008** à **10:48**

Bonjour, rnrnJe suis en cours de création de mon EURL, mais quelques questions restent sans réponses. rnrnEn effet, j'ai eu comme information que le bénéfice que je vais générer, doit être ré-investi dans ma société. rnrn- Est-ce une information fiable pour vous? rnrnDe plus comment puis-je me reverser une partie de mes bénéfices le cas contraire?rnil y a t il un pourcentage à appliquer pour le reversement? rnrnMerci à vous et de vos réponses. Bien à vous. rnrnS.D.